



## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 15 octobre 2018

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 15 octobre 2018, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 17 septembre 2018.
- **approuvé** les critères de modification des horaires de la Médiathèque du Pôle culturel de Courtenay, a **adopté** les nouveaux horaires de la Médiathèque du Pôle culturel à compter de l'ouverture du Pôle culturel annulant et remplaçant les précédents horaires, a **accepté** le règlement intérieur de la Médiathèque municipale portant modification des horaires tels qu'ils ont été précisés, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **validé** le programme de travaux de voirie qui sera réalisé en 2019, tel qu'il a été décrit, a **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour le programme de voirie 2019 avec la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- **approuvé** le principe de constitution de servitude de passage d'une canalisation unitaire en terrain privé (dans la parcelle AZ112 - La Tapette), dans le cadre des travaux de réalisation d'un poste de refoulement des eaux résiduaires et d'un réseau de canalisation sur le site de la Jacqueminière à Courtenay, a **décidé** de mandater Maître Ludivine GAUME, Notaire, pour procéder à toutes les démarches administratives nécessaires au dossier, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier.
- **pris acte** du rapport annuel du service de l'Eau de l'exercice 2017, établi par Suez Environnement.
- **pris acte** du rapport du service d'Assainissement collectif de l'exercice 2017, établi par Suez Environnement.
- **pris acte** des rapports sur le marché hebdomadaire de Courtenay, pour l'année 2017.
- **accepté** le règlement de formation, tel qu'il a été présenté, et ses annexes applicables à l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS, a **accepté** le plan de formation annuel pour l'année 2018, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **accepté** la suppression, au 1<sup>er</sup> novembre 2018, d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste d'adjoint technique à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **accepté** le nouveau compte-rendu d'entretien professionnel pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **accepté** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, a **décidé** d'accorder au Receveur municipal l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, sans modulation de taux pour la durée du mandat, aux conditions prévues par les articles 3,4 et 5 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et qu'elle est attribuée à Madame Patricia LEBAS, Receveur municipal, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, a **décidé** d'imputer la dépense au chapitre 11 à l'article 6225, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette attribution.
- **autorisé** Monsieur le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), a **donné** son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage, dès que possible, après agrément, a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif du service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application, et a **autorisé** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire mensuelle, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.
- **donné** un avis favorable à la création d'un élevage de volailles (dindes ou poulets) au 4 Les Husquins - 45320 COURTENAY - et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **accepté** la création du compte d'accès à Vigifoncier et la formation à son utilisation pour un montant de 304,20 € HT, a **accepté** de payer à la SAFER du Centre un forfait annuel pour l'accès à Vigifoncier pour un montant de 811,20 € HT, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention d'abonnement au portail Vigifoncier de la SAFER du Centre et tout document relatif à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de conseil et d'accompagnement de la SAFER du Centre et tout document relatif à ce dossier.
- **validé** le contenu de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel communaux, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents.
- **approuvé** l'augmentation des tarifs des repas pris par les enfants au Restaurant scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à raison de 2 % par rapport aux tarifs actuels, a **adopté** les nouveaux tarifs de la Restauration scolaire, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tels que définis dans le tableau présenté et a **précisé** les modalités d'application des tarifs et les modalités de calcul du Quotient Familial.

**Informations du Maire et questions diverses.**

Fait à Courtenay, le 16 octobre 2018



Le Maire

Francis TISSERAND